

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D4-2-1-186**OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

**PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ANNEE 2024**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D4_2_1_186-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D4-2-1-186

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ANNEE 2024

I)- RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Comme chaque année, le recrutement de personnel saisonnier en période estivale est indispensable au fonctionnement de nos services ; aussi, je vous propose de créer les emplois saisonniers suivants et de prévoir de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois :

- Piscine d'hiver :

- 2 adjoints techniques à temps non complet 27 Heures 30/hebdomadaire sur 4 semaines en juillet affectés à la piscine d'hiver pour réaliser les menus travaux d'entretien.

- Piscine d'été :

Du mois de mai à fin août 2024

- 1 adjoint technique à temps complet en vue d'assurer la maintenance et le bon fonctionnement de cette structure en période de haute activité.

De la date d'ouverture de la piscine d'été (fin juin 2024) au 1^{er} septembre 2024

- 9 adjoints techniques à temps complet recrutés chacun sur une période de 3 semaines afin d'assurer l'accueil-vestiaire et l'entretien des parties communes,

- 2 adjoints techniques de caisse à temps complet sur une période de 6 semaines,

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

- 4 éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) à temps complet titulaires de leur BPJEEPS-AAN (Activités aquatiques et natation) ou du BNSSA (surveillance et sauvetage aquatique) en vue d'assurer la surveillance de la piscine : équivalent 4 mois et demi (2 en juin/juillet et 2 en août).

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 4^{ème} échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BNSSA ou au 6^{ème} échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BPJEEPS-AAN

- Service Valorisation de l'Environnement Communautaire :

4 adjoints techniques territoriaux à temps complet (3 semaines chacun en juillet et août).

- Cuisine :

4 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et août).

- Services administratifs :

4 adjoints administratifs à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D4_2_1_186-DE
Reçu le 14/12/2023

- Accueil/standard :

1 adjoint administratif à temps complet sur une période d'un mois.

- Service Technique

2 adjoints administratifs à temps complet (3 semaines en juillet ou en août).

- Déchetteries :

4 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

- Conservatoire de la ruralité et des Métiers d'autrefois :

3 adjoints d'animation à temps complet (3 semaines chacun en juillet/août/ septembre).

1 adjoint d'animation à temps complet pour une période de 6 mois sur l'année.

- Service Tourisme

6 adjoints d'animation à temps complet, 3 semaines chacun affectés à l'Office de Tourisme à Auvillar, à l'Office de Tourisme à Valence et sur la voie verte (en juillet et en août).

- Service Lecture Publique

4 adjoints d'animation à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

- Centre de Loisirs de Gâches :

Sur la base des saisons précédentes, les prévisions de recrutement sont sensiblement les mêmes et s'établissent comme suit :

- vacances d'hiver/vacances de printemps/vacances d'automne

Création de 14 emplois non permanents en vue de recruter 14 animateurs en contrats d'engagement éducatifs à temps complet au Centre de Loisirs et de Vacances de Gâches, conformément à la délibération de principe du Conseil Communautaire 2023D4-2-4-96 du 30 juin 2023.

6 adjoints techniques territoriaux sur les périodes.

- Vacances d'été (huit à neuf semaines de vacances)

Création de 25 emplois non permanents en vue de recruter 25 animateurs en contrat d'engagement éducatif à temps complet conformément à la délibération de principe du Conseil Communautaire 2023D4-2-4-96 du 30 juin 2023.

12 adjoints techniques territoriaux à temps complet sur la période.

La rémunération des adjoints techniques sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à la grille indiciaire du grade.

La rémunération des animateurs dans le cadre des contrats d'engagement éducatif est une rémunération quotidienne forfaitaire, par jour de travail effectif, égale à 7 fois le taux horaire du smic.

II- RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE-
ANNEE 2024 :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, il convient d'adopter la possibilité de conclure des contrats pour faire face à des besoins occasionnels.

Le Président propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sans que cela ne puisse excéder 12 mois sur une période totale de 18 mois correspondants aux grades suivants :

- Centre de Loisirs

- 4 adjoints techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien des locaux et la restauration lors notamment d'accueil de classes découvertes et de groupes sur l'année 2024,
- 2 adjoints techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien technique des bâtiments sur une période de 3 semaines sur l'année.

- Sport/Golf

- 1 adjoint technique à temps complet en charge de l'entretien de la structure et des espaces verts en période de haute activité, de avril à octobre.

- Cuisine

- 1 adjoint Technique à temps complet en vue d'assurer des missions au sein des différents secteurs de la cuisine en cas de surcroît d'activité.

- Tourisme

- 1 adjoint d'animation à temps complet en vue d'assurer les missions en Office de Tourisme en période de haute activité.

- Services Administratifs

- 2 adjoints administratifs à temps complet afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité en lien avec la mise en œuvre des évolutions réglementaires.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à la grille indiciaire des grades.

Il convient de préciser que, comme chaque année, ces crédits de personnel seront prévus au Budget Primitif 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus,

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D4_2_1_186-DE
Reçu le 14/12/2023

- d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de ces agents sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET